

PROCÈS-VERBAL

MARDI 23 MAI 1950.

Le Comité spécial chargé d'étudier le bill n° 133, intitulé : Loi concernant la Défense nationale, se réunit à 11 heures du matin.

Présents : MM. Adamson, Bennett, Blackmore, Blanchette, Campney, Cavers, Claxton, George, Gillis, Harkness, Henderson, Langlois (*Gaspé*), McLean (*Huron-Perth*), Pearkes, Roberge, Stick, Thomson, Viau, Welbourn, Wright.

Aussi présents : M. C. M. Drury, C.B.E., D.S.O., E.D., sous-ministre de la Défense nationale; le commander P. H. Hurcomb, juge-avocat de la Flotte; le brigadier W. J. Lawson, juge-avocat général; le commandant d'escadre H. A. McLearn, juge-avocat général adjoint et le major J. H. Ready, assistant juge-avocat général.

Le secrétaire donne lecture du premier ordre de renvoi, daté du 16 mai, et invite les membres à désigner un président.

Sur la proposition de M. George, M. R. O. Campney est choisi unanimement comme président.

M. Campney remercie les membres de l'honneur qu'ils lui ont conféré et sollicite leur concours. Il émet l'idée de désigner un président intérimaire.

Sur la proposition de M. Viau, le Comité décide de demander l'autorisation de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Sur la proposition de M. Thomson, le Comité décide de recommander à la Chambre que le quorum du Comité soit réduit de 13 à 10 membres.

Sur la proposition de M. Stick, le Comité décide de demander l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français des procès-verbaux et des témoignages.

Sur la proposition de M. Blanchette, le Comité désigne unanimement M. Langlois comme président intérimaire.

Le deuxième ordre de renvoi du 16 mai et le troisième ordre de renvoi du 17 mai sont lus.

M. Adamson propose que le Comité aborde en premier lieu l'étude du bill n° 134, intitulé : Loi modifiant la loi des pensions de la milice et en changeant le nom et du bill n° 221, intitulé : Loi portant paiement et distribution de parts de prises et d'étudier ensuite le bill n° 133, intitulé : Loi concernant la Défense nationale.

Un débat s'ensuit et la proposition de M. Adamson, mise aux voix, est rejetée.

Le Comité procède alors à l'étude, article par article, du bill n° 133, intitulé : Loi concernant la défense nationale.

M. Claxton fait quelques remarques préliminaires au sujet du projet de loi et, sur sa proposition, il est décidé d'en réserver les articles 1 et 2.

Le brigadier Lawson est appelé. Pour l'information des membres du Comité, il dépose des exemplaires des documents suivants :

- a) Liste des modifications apportées par le Sénat au bill de la Défense nationale (J5) (Première lecture) avant son adoption le 8 décembre 1949.
- b) Liste des modifications apportées au bill de la Défense nationale (J5) (tel qu'adopté par le Sénat) avant sa présentation à la Chambre des communes comme bill 133.
- c) Enumération des articles du bill de la Défense nationale supprimés par le Sénat, à cause de leur portée au point de vue des finances.